

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-150 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 63 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 76

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et désignation des membres

VU le code général des collectivités territoriales et notamment :

- les articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 1321-1 et suivants relatifs aux conséquences patrimoniales et financières des transferts de compétences aux établissements publics de coopération intercommunale,
- l'article L 2121-33 relatif aux désignations des délégués de la commune au sein des instances extérieures ;

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C qui prévoit la création, entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et qui dispose que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

VU la délibération n° 2020-098 du conseil communautaire de la CCPA en date du 10 septembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant ses modalités générales de fonctionnement ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le transfert de compétences de la commune vers la CCPA entraîne, en application des articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du CGCT, la mise à disposition ou le transfert des biens, équipements, services publics, droits et obligations nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 1614-1 du CGCT, les transferts de compétences doivent s'accompagner du transfert de ressources équivalentes aux charges transférées, ce qui implique une évaluation précise des charges par la CLECT ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la CLECT a pour objet d'évaluer les charges correspondant aux compétences transférées à l'EPCI, afin de déterminer les montants d'attribution de compensation à verser ou à recevoir par chaque commune membre dans le cadre du régime de fiscalité professionnelle unique.

Il précise que les communes ont été sollicitées le 18 mars 2026 par la CCPA, pour transmettre leur délibération mentionnant le nom du conseiller municipal souhaité pour intégrer la CLECT. A défaut de réponse, le maire de la commune a été désigné de façon automatique.

Le Président présente la liste des membres proposés par les communes :

CLECT CCPA 2026-2032	
COMMUNES	Membres
AMBERIEU-EN-BUGEY	Mme FALCON Liliane
AMBRONAY	M. MANCUSO Vincent
AMBUTRIX	M. DELOFFRE Dominique
ARANDAS	M. MANOS Lionel
ARGIS	Mme VETTARD Agnès
BENONCES	M. PELLEGRIN ROMEGGIO Frédéric
BETTANT	M. MAITRE Éric
BLYES	M. MARTIN Daniel
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Mme DA SILVA Françoise
BRIORD	M. BEGUET Daniel
CHALEY	Mme SELLY Sylvaine
CHARNOZ-SUR-AIN	M. CREPIEUX David
CHATEAU-GAILLARD	M. DAVID William
CHAZEY-SUR-AIN	Mme ANDRÉ Claire
CLEYZIEU	Mme LAGRUT Emilie
CONAND	Mme GARIBIAN Françoise
DOUVRES	M. GOMES Serge
FARAMANS	Mme PERRACHON Valérie
INNIMOND	M. GARDIEN Serge
JOYEUX	M. MATHY Joël
L'ABERGEMENT-DE-VAREY	M. COUROUBLE François
LAGNIEU	M. NANCHI Alexandre
LE MONTELLIER	M. MARTIN Patrice

LEYMENT	M.	KLINGLER Lionel
LHUIS	M.	GINET Emmanuel
LOMPNAS	M.	JOUX Alexandre
LOYETTES	M.	PLANET Franck
MARCHAMP	Mme	RAMONDOT Claire
MEXIMIEUX	Mme	LAROCHE Élisabeth
MONTAGNIEU	M.	AMARO Christophe
NIVOLLET-MONTGRIFFON	M.	SIMONNET Emmanuel
ONCIEU	M.	JACQUEMIN Denis
ORDONNAZ	M.	REYMOND-BABOLAT Laurent
PEROUGES	Mme	MICOLAS Nathalie
RIGNIEUX-LE-FRANC	Mme	MARTIN Delphine
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Mme	FOURMENTAUX Lucile
SAINTE-JULIE	M.	CHAPPELLAZ Lionel
SAINT-ELOI	M.	CHAPITEAU Franck
SAINT-JEAN-DE-NIOST	M.	PARPETTE Patrick
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	M.	VENÇON Yves
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Mme	BOUCHARD Sylviane
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Mme	OUDOUL Jeannine
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	Mme	JOFFRAUD Magali
SAINT-VULBAS	M.	ROLLAND Jacques
SAULT-BRENAZ	M.	ALONSO Nazarello
SEILLONNAZ	M.	BONNARD Roland
SERRIERES-DE-BRIORD	Mme	MENUT Gisèle
SOUCLIN	M.	CULAS Stéphane
TENAY	M.	ALLAIN Gaël
TORCIEU	Mme	BARBARIN Estelle
VAUX-EN-BUGEY	M.	BOEUFGRAS Jean-Marc
VILLEBOIS	Mme	MOLY-BERNIN Aurore
VILLIEU-LOYES-MOLLON	M.	CICOLETTI Luc

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- ✓ ARRÊTE la liste des membres de la CLECT telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 09 OCT. 2026
Publiée le 09 OCT. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

